



Le Vuargnéran

Journal d'informations de la Commune d'Yverne

N°40 | octobre 2024

40^e numéro

Page 3

Votre journal, réinventé pour vous !

Protection du patrimoine arboré

Page 6

Nouveau cadre réglementaire
dans le Canton de Vaud

Fête au Village 2024

Page 10

Des Olympiades couronnées de succès



Deux ans encore bien chargés

Dans moins d'une année, la sarabande politique repartira en campagne, en prévision d'élections communales d'ores et déjà fixées au début du mois de mars 2026. Même si la législature tire à sa fin, la Municipalité n'a aucunement l'intention de la regarder s'écouler les bras croisés. Elle doit en effet terminer un certain nombre de chantiers qu'il n'est pas possible de différer davantage. Je pense à la révision du plan d'affectation communal, ouverte depuis bientôt vingt ans, à la requalification du stationnement dans le quartier des Maisons Neuves, attendue avec impatience, et à divers travaux liés à la mise en œuvre du plan directeur de distribution de l'eau et à la mise à niveau des services (Vers Morey, La Scie). Je fais grâce à notre population d'autres dossiers en suspens : nous avons plus de trente préavis en attente !

Devant une telle liste, il faut cependant avoir des ambitions raisonnables. Le temps à disposition et les capacités financières de la commune sont des éléments lourdement retardateurs. Dans le cas des Maisons Neuves, par exemple, et en dépit d'un suivi communal intensif du projet, quatre ans auront séparé les premiers

entretiens bilatéraux avec les propriétaires riverains concernés et le dépôt à venir du préavis. C'est dire la somme de patience qu'il faut dans l'exercice de l'activité municipale. Au gré des haies administratives, techniques, légales, procédurales, le moindre projet affiche le temps de gestation d'un pachyderme.

Concernant le volet financier, notre expert fiduciaire est clair : la Commune n'est pas en mesure de réaliser tous ses objectifs dans les délais qu'elle s'est fixés. En d'autres termes, il faudra continuer de prioriser nos investissements, et de mettre ces priorités d'abord dans ce qui rapporte (eau, déchets, etc.), avec les frustrations que cela peut engendrer.

Les dossiers les plus importants ne doivent pas faire oublier ce qui constitue 90% de l'activité municipale par ailleurs, une activité qui la voit traiter entre 100 et 300 pages de documents par semaine : des demandes d'autorisation, des plaintes, des contrôles, des sollicitations de tous ordres, bref l'activité hebdomadaire classique d'une collectivité publique dont, soit dit en passant, l'Etat de

Vaud attend toujours plus. Dernier en date des monstres bureaucratiques venus de Lausanne, la loi vaudoise sur la protection du patrimoine naturel et paysager est un modèle du genre. Pour Yverne, un règlement de plus à la clef... (cf. page 6)

Rentabilité ou pas, alors que l'on apprend que le Canton a décidé de fermer à terme l'école de Corbeyrier, nous avons fait le choix de renforcer notre propre positionnement scolaire en transformant notre école et en installant au rez-de-chaussée de La Souche une unité d'accueil de la petite enfance. Même s'il est onéreux, il nous paraît que c'est là un investissement parfaitement priorisé, puisqu'il parie sur l'avenir.

Deux derniers points devront encore être réglés avant la fin de la législature : les modalités de rénovation de nos bâtiments et la future politique d'exploitation du domaine viticole communal.

La Municipalité se donne encore quelques mois pour arrêter sa stratégie à cet égard. Pour l'heure, tous les scénarios sont ouverts.

Edouard Chollet
Syndic d'Yverne



*Photo de couverture : jaccophoto
Yverne en automne.*

Claire Glauser rejoint l'exécutif

Elle succède à Isabelle Deregis



L'élection complémentaire à la Municipalité prévue en mars 2024 pour remplacer Isabelle Deregis, démissionnaire, s'est résumée à une élection tacite de Claire Glauser, seule candidate déposée dans les délais, au nom du groupe Arc-en-Ciel.

Cette Française d'origine a étudié l'ergothérapie en Bretagne. Elle y rencontrera son futur mari, un Suisse, qui la convainc de venir s'installer dans le Chablais. « C'est en 2009, en se promenant dans les vignes qu'on découvre un joli terrain ensoleillé au cœur de Vers-Monthey. Nos voisins ont le sens de l'hospitalité. On y est accueillis comme des rois ! ». Deux garçons verront le jour, en 2010 puis en 2012. L'engagement pour la communauté se fait ressentir : elle rejoint le groupe Arc-en-Ciel en 2014 puis intègre le Conseil communal, dès 2015, qu'elle présidera en 2022. « Pendant cette

année riche en événements, je développe mes connaissances et collabore avec tous ceux qui ont à cœur de faire vivre et de s'investir pour notre magnifique village : Municipalité, Conseillers communaux, employés communaux, sociétés locales... ».

La nouvelle municipale – qui hérite du dicastère de l'urbanisme, de la police des constructions et de la durabilité – a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} juillet. Elle est la cinquième femme siégeant à l'exécutif vuarnéran et seule membre d'une autre couleur politique. « Je ne le vois ni comme un obstacle ni comme un atout... simplement un point de vue complémentaire qui a toute sa place dans les débats municipaux ! D'ailleurs l'accueil qui m'a été réservé présage le meilleur pour ces deux prochaines années ! »

Merci Isabelle Deregis

Elue à la Municipalité en septembre 2015 après quatre années passées au Conseil communal, Isabelle Deregis aura ainsi consacré treize ans au service de notre commune. A sein du collège municipal, elle s'est particulièrement investie dans des dossiers et des procédures souvent complexes, en lien notamment avec les constructions et

l'aménagement du territoire. Son implication dans de nombreux projets s'est inscrite dans une volonté de conserver les spécificités de ce village tout en le faisant évoluer avec son temps. De chaleureux remerciements accompagnent ces quelques lignes, tout en formant des vœux de succès et satisfaction à son adresse pour la suite de ses activités.



Journal Communal

Le Vuarnéran se dote d'une nouvelle identité visuelle

À l'occasion de sa 40^e édition, le journal communal Le Vuarnéran se dote d'une toute nouvelle identité visuelle.

Ce changement majeur fait suite à la cessation d'activité de notre imprimeur local bien connu, M. Jean-Michel Perret, à qui nous exprimons notre profonde gratitude pour son engagement sans faille et son dévouement au fil des années dans la réalisation de notre journal. Lancé en 2009, Le Vuarnéran a su s'imposer comme un élément central de la vie communale. Après 15 ans de bons et loyaux services, il méritait un coup de neuf.

Une nouvelle dynamique pour la communication municipale

La nouvelle identité visuelle du Vuarnéran vise à insuffler une nouvelle dynamique à la communication de la Municipalité. Le journal adopte désormais un format moderne, tout en continuant de traiter des sujets spécifiques d'importance pour notre communauté. Les activités proposées par les sociétés locales resteront au cœur de son contenu, avec des pages spéciales qui leur sont dédiées.

Un design inspiré de nos armoiries

Le graphisme du nouveau Vuarnéran s'inspire de la forme ronde d'un grain de raisin, un élément extrait des armoiries de notre commune. Cette forme est intégrée sous divers aspects visuels dans le journal, offrant une touche de continuité et de modernité.

Une typographie contemporaine et des onglets thématiques

Pour dynamiser le contenu informatif, une police de caractère contemporaine est utilisée dans les titres, apportant une touche de fraîcheur et de modernité. De plus, des onglets thématiques ont été mis en place en tête de page, permettant aux lecteurs de trouver rapidement les articles d'intérêt et de se passer d'un sommaire.

Cette 40^e édition marque un tournant pour Le Vuarnéran, qui se réinvente tout en restant fidèle à sa mission d'informer et de servir la communauté. Nous sommes impatients de partager avec vous ce nouveau chapitre et espérons que vous apprécierez autant que nous cette nouvelle présentation.



Un conseil communal au service de qui ?

Grande ou petite commune : sa **responsabilité** légale est la même

Il est l'organe délibérant (législatif) qui contrôle la gestion de la commune via les Municipaux (exécutif) et par eux, l'administration communale. Cela passe entre autres par

- le contrôle de la gestion des dossiers,
- la délibération du budget, des comptes, du taux d'imposition, de propositions d'investissements, d'acceptation de règlements, de conventions intercommunales, de plans directeurs,
- l'autorisation d'emprunts, de vente ou d'achat, etc.

Ce cahier des charges non exhaustif est très large et touche à des domaines de compétences très variés (institutions, cadre légal, social, bâtiments, aménagement du territoire, eaux, forêts, déchets...).

Le Conseil communal est aussi le lien avec la population et les associations pour assurer la réponse aux besoins des citoyens et de favoriser une bonne qualité de vie dans la commune. En s'engageant pour l'intérêt de la commune et sa démocratie directe, les membres du Conseil communal posent des questions et amènent des demandes plus ou moins contraignantes (vœu, interpellation, projet de règlement, motion ou postulat).

Trois enjeux me paraissent importants actuellement :

- Continuer à favoriser, au sein du Conseil communal, un esprit participatif, de liberté d'opinion, dans un climat constructif et stimuler l'implication et les forces de propositions sans contraintes de lignes partisans.
- Favoriser le travail de la Municipalité pour l'avancement des projets liés au plan d'investissements, vu l'état de notre patrimoine d'un côté et notre bonne santé financière de l'autre.
- Soutenir des prises de décisions et une autonomie de fonctionnement, entre autres pour la gestion du patrimoine et les transformations énergétiques chez les privés où les contraintes des lois et règlements cantonaux ou fédéraux sont de plus en plus grandes et contreproductives.



Suzanne Wagner

Présidente du Conseil communal

Plan d'affectation communal : Où en est-on ?

Le point sur l'**avancement** d'un dossier complexe



La révision du PACom a pour but définir une stratégie d'aménagement globale conforme aux défis actuels et futurs.

Essentiel dans l'aménagement du territoire d'une commune, le plan d'affectation communal (PACom) en détermine l'affectation des différentes zones et du sol et définit des règles constructives. En vigueur depuis 1994, il fait l'objet d'une révision nécessaire pour répondre aux futurs enjeux régionaux et cantonaux et se mettre en conformité avec les nouvelles législations fédérales et cantonales. Initiée en 2008 déjà, la démarche s'avère longue et fastidieuse.

De l'avant-projet au projet soumis à l'examen préalable des services de l'état, en 2023, il s'écoule près de 15 ans. Le processus entre cette année dans sa phase définitive. Deux séances de présentation à la population du PACom se sont déroulées les 14 et 28 mai derniers, parallèlement à la mise à l'enquête publique qui a eu lieu du 15 mai au 13 juin. Celle-ci a débouché sur neuf oppositions. Les opposants vont être reçus par la Municipalité lors de séances de conciliation. Il pourrait s'ensuivre une mise à l'enquête complémentaire portant sur des modifications précises.

A terme, le projet nécessitera la validation du Conseil communal par voie de préavis puis devra obtenir l'approbation du Département cantonal des institutions, du territoire et du sport.

Il est encore prématuré d'estimer une date d'entrée en vigueur de cet outil stratégique de référence pour l'aménagement de notre commune.



19 plans spéciaux et leurs réglementations respectives, établis entre 1974 et 2018, sont toujours en vigueur. Une simplification est prévue dans le futur PACom.

Attention – Arnaques

Escroquerie au préjudice des aînés

Depuis plusieurs semaines, les aînés sont la principale cible d'escrocs, lesquels se font passer soit pour des policiers, soit pour des banquiers.

Après avoir agi par téléphone, ils se présentent désormais directement au domicile des aînés. Jouant sur l'effet de surprise et sur la peur de leurs victimes, les escrocs prétextent un problème avec leur carte de banque, ainsi que des retraits frauduleux sur leurs comptes.

Très habilement, les escrocs arrivent à se faire remettre les cartes bancaires et les codes PIN de leurs victimes et les convainquent de leur confier l'argent qu'elles ont en cash à domicile. Ensuite, les malfrats et leurs complices effectuent des retraits aux bancomats et vident les comptes des victimes.

Dans certains cas, les escrocs arrivent à convaincre leurs victimes d'aller retirer elles-mêmes tout l'argent de leurs comptes et se font remettre des sommes importantes en cash. Ils appellent aussi un taxi pour s'assurer du

déplacement des personnes souvent très âgées. Il se peut même que les escrocs retournent chez leurs victimes le lendemain, en se faisant passer pour un « vrai » policier.

La police désire sensibiliser les aînés et leur entourage face à ce nouveau type d'arnaque.

Voici quelques conseils :

- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone ou se présente à votre domicile ;
- ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non), ni votre code secret (PIN) à un inconnu, même s'il se prétend policier ou banquier ;
- raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro ;
- si les auteurs se font passer pour des banquiers, raccrocher et appeler votre banque

- ne pas publier vos données personnelles sur les annuaires en ligne et utiliser le « callfilter » de Swisscom, un service gratuit qui protège contre les appels peu scrupuleux en bloquant certains numéros. Celui-ci peut être activé via votre compte Swisscom ou en appelant le 0800 800 800 (hotline), avec l'aide d'un opérateur.

Pour l'entourage des aînés :

- si un aîné vous relate une situation telle que décrite plus haut ou en cas de doute, aviser sans délai la police, au numéro d'urgence 117 ;
- si un retrait d'argent fait ou demandé par une personne âgée vous semble suspecte, il est impératif de la dissuader et d'aviser la police sans délai, en cas de retrait ou non ;
- aider la personne âgée, souvent démunie, à bloquer ses cartes auprès de ses établissements bancaires, là encore sans délai ;
- transmettre cette information à votre entourage

Gestion de nos forêts

Une responsabilité partagée

La gestion de notre patrimoine forestier est une tâche complexe et essentielle pour maintenir l'équilibre de l'écosystème. Ce rôle crucial est confié au **Groupement Forestier des Agittes (GFA)**, une organisation dont nous faisons partie à travers la participation du municipal des forêts au comité de direction.

La gestion durable des forêts

La gestion durable des forêts repose sur un ensemble de pratiques visant à préserver la santé et la diversité de nos bois tout en permettant une exploitation responsable. Les bûcherons du GFA s'occupent de l'ensemble du cycle de vie des forêts sous leur responsabilité. Cela commence par la **plantation d'arbres** soigneusement sélectionnés en fonction des besoins écologiques et des conditions locales. Ces arbres nécessitent ensuite des soins culturels adaptés pour garantir une croissance saine et une résistance accrue aux maladies et parasites.

L'étape suivante est la gestion des coupes, effectuée de manière raisonnée. Les coupes respectent les cycles natu-

rels de la forêt et permettent une régénération adéquate, assurant ainsi la pérennité de nos forêts pour les générations futures.

Ces soins culturels jouent un rôle encore plus crucial dans la gestion des forêts protectrices, qui sont essentielles pour se prémunir contre les dangers naturels tels que les avalanches, les chutes de pierres, les glissements de terrain, les laves torrentielles et les crues. Une forêt en bonne santé agit comme une barrière naturelle, protégeant les habitations, les infrastructures et les vies humaines en réduisant les risques associés à ces phénomènes.

Mise en valeur et biodiversité

Au-delà de la gestion de la croissance des arbres, le Groupement Forestier des Agittes s'engage activement dans la mise en valeur des forêts. Cela inclut des initiatives pour promouvoir la biodiversité, essentielles à la santé de l'écosystème, ainsi que des aménagements pour favoriser l'accès du public tout en respectant l'environnement. Nos forêts ne sont pas seulement des ressources économiques, mais aussi des lieux de

détente et de découverte pour la communauté.

La commercialisation du bois : un atout économique

La commercialisation des différents types de bois est un autre aspect clé de l'activité du groupement. Le bois récolté est soigneusement trié et préparé pour diverses utilisations, allant de la construction à la vente de bois de feu. Chaque arbre abattu est utilisé de manière optimale, minimisant les déchets et maximisant la valeur de cette précieuse ressource.

Suite de l'article en page 6..



Protection du patrimoine arboré

Nouveau cadre réglementaire dans le Canton de Vaud

Dans un effort concerté pour préserver la richesse naturelle des régions qui le composent, tout en apportant des réponses fortes au déclin de la biodiversité et à l'adaptation aux changements climatiques, le Canton de Vaud met en place de nouvelles dispositions concernant la protection du patrimoine naturel et paysager. Ces mesures visent notamment à mieux protéger le patrimoine arboré dans l'espace bâti et à intensifier la lutte contre la prolifération des organismes exotiques envahissants.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2023, la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) définit les principes généraux et mécanismes visant à maintenir et renforcer les éléments qui jouent un rôle clé dans la conservation de la biodiversité sur le territoire vaudois, y compris dans l'espace bâti. Il s'agit d'un ensemble de mesures pour mieux protéger les patrimoines arborés et paysagers, pour conserver l'habitat de la faune et de la flore, ou encore pour atténuer les effets du changement climatique. Un règlement d'application (RLPrPNP) complète depuis le 1er juillet 2024 le dispositif légal en apportant des précisions sur la mise en œuvre de ces mécanismes.

Enrayer l'effondrement de la biodiversité est l'un des défis majeurs du 21^e siècle. En Suisse, plus d'un tiers des espèces connues d'animaux, de plantes et de champignons sont en effet menacées ou déjà éteintes en raison des activités humaines. Depuis plusieurs années, le Canton de Vaud s'engage ainsi avec détermination pour promouvoir et mieux préserver la biodiversité sur son territoire, que ce soit via le Plan d'action biodiversité, le Plan climat vaudois ou encore aujourd'hui, avec le règlement d'application de la LPrPNP.

Une protection accrue

Conformément au nouveau cadre légal en vigueur, tout le patrimoine arboré doit être conservé, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, des éléments de l'agroforesterie, ainsi que des buissons en zone à bâtir.

Sont notamment protégés :

- les arbres d'une circonférence supérieure à 40 cm mesurée à 1 m du sol (Ø 12 cm), qu'ils soient indigènes ou non, fruitiers ou non, isolés ou en allées, dans des cordons boisés, des bosquets, des haies ou des vergers,
- les plantations compensatoires quelle

- que soit leur circonférence,
- les bosquets d'une surface inférieure à 800 m²,
- toutes les haies vives,
- dans la zone agricole, les buissons plantés pour promouvoir la biodiversité.

La protection des éléments individuels s'étend aussi à leur domaine vital correspondant à la zone d'extension de leurs racines.

L'entretien du patrimoine arboré est possible dans les limites du droit fédéral et cantonal. Il incombe au propriétaire du bien-fonds qui peut le confier à un tiers exploitant.

Des dérogations restrictives

Des dérogations peuvent être octroyées pour la suppression et l'élagage excédant l'entretien courant en présence :

- de risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés,
- d'une entrave avérée à l'exploitation agricole,
- d'impératifs de construction ou d'aménagement.
- Les dérogations sont soumises à l'autorisation de la commune, à l'exception de celles concernant les arbres remarquables qui nécessitent une autorisation du service cantonal compétent.

Plantations et taxes compensatoires

Toute autorisation de suppression d'un arbre est désormais assortie d'une obligation de plantation compensatoire, selon le principe d'un pour un. Les mesures compensatoires dépendent de l'essence de l'arbre et de sa valeur biologique et paysagère. Si la compensation en nature est impossible, en raison d'un impératif de construction ou d'aménagement exclusivement, une taxe calculée selon les valeurs définies dans le RLPrPNP est due.

Procédure

Les demandes de dérogation à la protection du patrimoine arboré doivent être déposées via un formulaire spécifique mis à disposition des propriétaires sur le site Internet www.yverne.ch (rubrique Bureau technique > Abattages d'arbres). Elles doivent être accompagnées de justifications détaillées, telles que des rapports d'experts ou des photographies.

Elles sont soumises à l'enquête publique durant trente jours, respectivement publiées dans la Feuille des avis officiels

du Canton de Vaud pour les arbres remarquables. Pendant le délai d'enquête, tout intéressé peut déposer une opposition écrite et motivée au Bureau technique.

Un nouveau règlement communal en cours d'élaboration

Les règlements communaux existants demeurent en vigueur dans la mesure où ils sont conformes à la nouvelle loi et à son règlement d'application. Le droit le plus restrictif s'applique en cas de divergence.

Ces nouvelles dispositions obligent les communes à mettre à jour leurs règlements pour aligner leurs pratiques sur la nouvelle législation, notamment en matière de protection des arbres et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

A Yverne, un nouveau règlement est en cours de rédaction et sera soumis au Conseil communal au plus tard en début d'année 2025. Il s'inspirera très largement du règlement-type mis à disposition par le Canton.

...suite de l'article page 5

Gestion de nos forêts

Services à la population

Le Groupement Forestier des Agittes ne se limite pas à la gestion des forêts. Il offre également une gamme de services à la population, tels que l'entretien des haies, l'élagage et l'abattage d'arbres sur des propriétés privées. Il propose également la vente et la livraison de bois de feu à domicile. Le groupement gère la scierie de Corbeyrier, où il vend du bois aussi bien à des constructeurs et professionnels du bois qu'à des particuliers.

En conclusion, la gestion de nos forêts est un engagement quotidien pour la protection de notre environnement et le bien-être de notre communauté. Grâce au travail dévoué du GFA, nous pouvons garantir un avenir durable à nos forêts tout en bénéficiant des multiples services qu'elles nous offrent.

Pour plus d'informations ou l'achat de bois :

Groupement forestier des Agittes
Rue des Salines 1 – 1852 Roche VD
☎ 021 960 44 87 – ✉ info@agittes.ch
🌐 agittes.ch

Des défibrillateurs pour parer à l'urgence

Sauver une vie est à la portée de tous

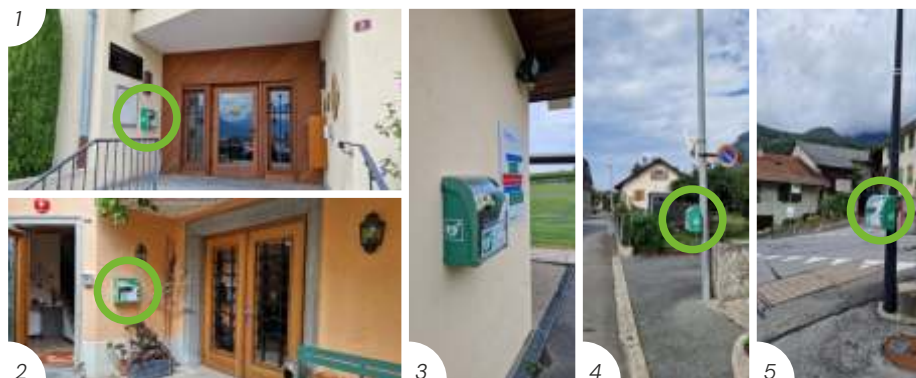
Lors d'un arrêt cardio-respiratoire, une course contre-la-montre commence. Une défibrillation précoce en utilisant un défibrillateur cardiaque permet de sauver des vies. Raison pour laquelle de plus en plus de collectivités publiques s'équipent de tels appareils. A Yvorne, cinq défibrillateurs ont été installés à des endroits bien répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Leur visibilité sera accrue par la pose d'une signalisation spécifique dans les prochaines semaines.

Situés à l'extérieur, ils sont parfaitement accessibles et d'une utilisation aisée : en plus d'un mode d'emploi illustré, une assistance vocale vous guide à chaque étape. A disposition de tout un chacun, ils pourront également s'avérer précieux aux « First Responders », le réseau d'intervenants de proximité, en cas d'urgence.

Une séance d'information comprenant un atelier participatif visant à se familiariser avec l'emploi de cet appareil va être mise sur pied en fin d'année. La population en sera avertie en temps utile.

En cas d'urgence, le premier réflexe reste d'appeler le 144.



1. Bâtiment administratif de la Grappe
2. Salle de la Couronne
3. Terrain de football de Pré Nové
4. Versvey : au centre du hameau
5. Vers Morey : au carrefour de Vers la Cour et de la route de Corbeyrier, à côté de la fontaine

DANGERS NATURELS

Sécurisation du secteur « Châble Rouge – Pré de l'Oie »

Des mesures de protection adaptées



Cette zone particulièrement exposée devrait enfin pouvoir être sécurisée.

Face aux risques accrus de chutes de blocs, d'éboulements et d'inondations, le secteur « Sous Châble Rouge – Pré de l'Oie » entre Yvorne et Versvey doit être équipé pour écarter tout nouveau danger et sécuriser une zone sensible et exposée, entre les campings du Clos de la George, celui de la Roseraie, les halles de la zone artisanale et la route cantonale. En 2019 déjà, différents bureaux d'ingénieurs se sont penchés sur la

problématique, arrivant à la conclusion que la construction d'une grande digue devrait être privilégiée. L'impact sur les valeurs naturelles et paysagères ayant été négligé, l'intervention de spécialistes en biodiversité et en forêts a ensuite été requise. Au terme d'études et rapports complémentaires, de procédures de consultations mêlant services cantonaux et offices fédéraux, et d'appels d'offres, la Municipalité a été en mesure

de présenter au printemps un nouveau projet (préavis municipal 04-2024) visant à sécuriser toute la zone en respectant les exigences posées en matière de protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Les mesures de protection envisagées comprennent la réalisation de cinq digues, dont une en grande partie existante en amont du camping du Clos de la George. Ces ouvrages offriront une triple protection contre les dangers naturels susmentionnés.

Le montant des travaux (3.3 millions de francs) se répartira entre le Direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud et la commune, qui prendra 2.3 millions à sa charge. Le préavis municipal ayant été approuvé lors de la séance du Conseil communal du 20 juin, Canton et Confédération devraient entrer en matière pour octroyer différentes subventions. Au final, le coût total imputable pour Yvorne devrait avoisiner 800'000 francs. Selon le planning prévu, les travaux débuteront à l'automne 2024 pour une durée d'une année.

Objets perdus et trouvés

Nouveaux services via Easyfind

La Commune d'Yverne est fière d'annoncer son partenariat avec la plateforme en ligne Easyfind visant à faciliter les démarches des personnes ayant perdu un objet et à augmenter les chances de récupération des objets trouvés. Cette application d'e-gouvernement, destinée au Service national des objets trouvés en Suisse, offre une solution innovante et efficace pour la gestion des objets égarés.

Vous avez perdu un objet ?

Désormais, grâce à Easyfind, les habitants d'Yverne peuvent rechercher plus facilement leurs objets perdus :

- Recherche en ligne** : Rendez-vous sur le site Easyfind (easyfind.ch) et utilisez le formulaire de recherche pour vérifier si votre objet a déjà été trouvé. Une liste des objets trouvés à Yverne au cours des 30 derniers jours est également disponible.

- Créer une annonce de perte** : Si votre objet ne figure pas dans les résultats de la recherche, cliquez sur le bouton "Créer une annonce de perte" en haut de la page des résultats et remplissez le formulaire en ligne. Votre avis de perte sera alors transmis aux communes et compagnies de transport utilisant Easyfind, augmentant ainsi vos chances de le retrouver.
- Objet trouvé correspondant** : Si un objet correspondant à votre recherche a été trouvé, cliquez sur le lien "Fiche d'information". Adressez-vous ensuite au bureau des objets trouvés ou à l'entreprise de transport participante indiquée sur la fiche.

Attention : Lors de la récupération d'un objet, des frais de garde et de récompense peuvent s'appliquer. Une pièce d'identité sera également requise. À Yverne, les frais de garde s'élèvent à 3% de la valeur de l'objet, avec un minimum de CHF 3.- et un maximum de CHF 30.-.

Vous avez trouvé un objet ?

- Restitution sur la voie publique** : Les objets trouvés sur la voie publique peuvent être remis à la Justice de Paix, dans n'importe quel poste de police ou au bureau des objets trouvés.

- Restitution dans un espace privé** : Si l'objet a été trouvé dans un espace privé (transports publics, magasins, restaurants, etc.), il doit être remis directement au responsable de cet espace, conformément à l'art. 720 al. 3 du Code civil suisse.

À Yverne, les objets trouvés sont conservés par la commune pendant une année et un jour, puis transmis à la Justice de Paix du district d'Aigle. Les conditions de récupération pour le trouveur sont définies par le Code civil suisse (art. 720 al. 722) et la Justice de Paix.

Important : Les objets technologiques (appareils photo, caméras, ordinateurs, téléphones, etc.) ne seront pas restitués après le délai légal de conservation, car ils peuvent contenir des données personnelles protégées par la loi (art. 179 novies du Code pénal suisse).

Information sur les récompenses

À Yverne, dès qu'une récompense volontaire est déposée par le propriétaire d'un objet retrouvé, le trouveur en est immédiatement informé par courrier. Pour récupérer cette récompense, le trouveur devra présenter le courrier reçu ainsi que sa pièce d'identité. Pour plus d'informations et pour utiliser les services en ligne, rendez-vous sur Easyfind.

La Commune d'Yverne et Easyfind sont là pour vous aider à retrouver ce que vous avez perdu et à sécuriser vos trouvailles.



Grâce à [easyfind.ch](https://www.easyfind.ch), les objets retrouvent leur propriétaire.

Transports publics

Changement d'horaire dès le 15 décembre 2024

Le réseau structurant (CFF) du transport public en Suisse remodèle la quasi-totalité de son offre en Suisse romande. Pour le Chablais, cela représente une augmentation significative des relations en gare d'Aigle.

Ces modifications entraînant une adaptation globale des horaires, les TPC saisissent cette opportunité pour remettre à plat l'ensemble de leur offre afin d'offrir à leurs client·e·s une chaîne de mobilité en transport public la plus attrayante possible.

Pour MobiChablais, dans une optique de fiabilisation des horaires et des correspondances, les bus seront à la demande

uniquement dès 20h45 et le dimanche, le reste du temps il n'y a plus besoin de faire des demandes de passages.

La desserte d'Yverne, notamment l'arrêt Le Torrent sera assurée par les bus MobiChablais 101 via Aigle et Grand-Pré et 112 via Versvey et Aigle ainsi que les bus 143 qui montent à Corbeyrier. Le bus 111 pour Villeneuve desservira toujours les environs d'Yverne jusqu'à Versvey.

Les informations précises avec les horaires se trouvent sur [tp-info.ch](https://www.tp-info.ch) et dès mi-octobre sur le site des Transports Public du Chablais. [tpc.ch](https://www.tpc.ch).

Création d'une UAPE à la Souche

Yvorne aura bientôt sa structure



Les deux locaux vacants du bâtiment de la Souche seront prochainement adaptés pour accueillir une Unité d'Accueil pour Ecoliers.

C'est une nouvelle réjouissante pour les parents et élèves de primaire de notre commune : la création d'une Unité d'Accueil pour Ecoliers (UAPE) s'accélère. Le 12 septembre dernier, le Conseil communal a accepté un crédit d'étude pour transformer les locaux commerciaux du rez-de-chaussée du bâtiment de la Souche en UAPE.

L'Association régionale d'action sociale du district d'Aigle et Pays-d'Enhaut (ARASAPE), qui regroupe et coordonne les activités des différentes structures publiques du district offrant un accueil de jour pour les enfants, a en effet manifesté de l'intérêt à cette démarche et s'annonce disposée à en assurer l'exploitation. L'étude se penchera sur l'aménagement des surfaces, la création d'une cuisine, d'un réfectoire, de WC, d'une salle de jeux et de repos, etc.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans le vaste chantier de rénovation du Collège d'Yvorne, avec l'ouverture probable de nouvelles classes et la nécessité de proposer un espace d'accueil avant l'école, à midi et l'après-midi à des enfants âgés généralement de 4 à 12 ans. Les deux surfaces louées à l'ARASAPE ont un potentiel d'accueil de 12 à 24 enfants.

Ce lieu essentiel pour concilier vie professionnelle et familiale en offrant une prise en charge complémentaire à l'école pourrait ouvrir ses portes au plus tard à la rentrée scolaire 2026, sous réserve de la décision du Conseil communal sur le crédit d'investissement le moment venu.

Projet de chantier à la route de la Scie

En quête d'une rénovation nécessaire

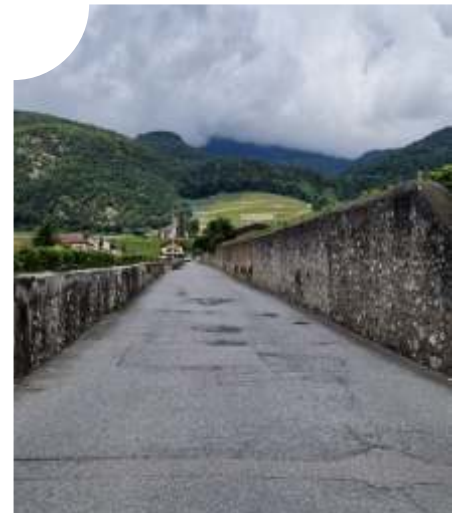
C'est l'axe le plus direct pour accéder à l'autoroute depuis le village : la route de la Scie, qui relie en droite ligne la Place du Torrent à la route cantonale, enregistre quotidiennement un important trafic. Si les croisements s'avèrent parfois délicats en raison de l'exiguïté de certaines portions, il apparaît également que la dégradation du revêtement s'accroît, au détriment de la sécurité routière. La réflexion menée par la Municipalité, avec l'expertise d'un bureau de génie civil, a soulevé certaines opportunités découlant de travaux visant à améliorer cette route communale. Plusieurs aspects sont ainsi envisagés :

- Raccordement au réseau d'égouts : les deux habitations sises au 3 et au 6 de la route de la Scie seront raccordées au réseau communal d'eaux usées, remplaçant les anciennes fosses septiques.
- Gestion des eaux de pluie : un nouveau réseau de collecte des eaux de pluie sera installé tout le long du chemin, améliorant l'évacuation lors de fortes précipitations.

- Réfection de la chaussée : la superstructure et les enrobés de la route seront entièrement refaits à neuf.
- Élargissement de la route : certaines portions plus étroites seront élargies pour faciliter le croisement des véhicules, notamment par le déplacement de murets.

Ces travaux permettront de moderniser les infrastructures, d'améliorer la sécurité routière et de respecter les normes environnementales actuelles.

Le projet est actuellement en phase d'examen par les Services cantonaux. Les détails et le calendrier précis seront soumis au Conseil communal dès que le projet aura reçu toutes les autorisations nécessaires.



Croisera, croisera pas ? Les portions étroites de la route de la Scie font suer de nombreux automobilistes.

Le projet en quelques chiffres

Surface de route traitée : 2030 m²
 Longueur des collecteurs des eaux usées : 245 m
 Longueur des collecteurs des eaux claires : 122 m et 137 m
 Déplacement de murets et élargissement : 85 m et 20 m

Fête au village Enorme succès pour les Olympiades d'Yvorne

La tradition veut qu'à Yvorne, tous les cinq ans environ, s'organise une fête au village dans un quartier ou hameau à chaque fois différent. Près d'une décennie sépare pourtant la dernière fête tenue aux Jaccolats en 2015 de l'édition 2024 qui s'est déroulée du 6 au 8 septembre sur la Place du Torrent, le Covid ayant eu raison de la cuvée 2020.

Célébrant l'esprit olympique à la sauce vuarnéranne, le comité d'organisation a concocté ses propres « Olympiades » avec son cortège, sa cérémonie d'ouverture, des activités sportives, ludiques et parfois loufoques comme « la pétanque des héros », « Le tir des temps modernes » ou encore « la lutte drôlympique ». Un programme foisonnant et multigénérationnel a été offert: des jeux en journée, de la musique en soirée avec des artistes régionaux tels que Croqu'Odile, les Vendangeurs masqués et The Fabulous Sergeants, sans oublier la Guggen « La Chtague », ainsi qu'une exposition photo et vidéo inédite pour découvrir Yvorne au fil du temps. Des bars animés et une restauration diversifiée ont permis aux nombreux visiteurs, d'ici ou d'ailleurs, de se laisser porter dans une ambiance typiquement villageoise.

A l'heure du bilan, Joël Glauser, président du comité d'organisation, relève que « dans un climat associatif mis à mal par les années difficiles qui ont suivi les confinements, organiser une fête au village était empreint d'une certaine incertitude. La grande question était de savoir si la population allait répondre à l'appel ? Non seulement la réponse était oui, mais en plus l'affluence allait rapidement dépasser toutes les attentes ! Le premier soir a été un franc succès où les bars et cuisines des sociétés ont tourné à plein régime. La météo radieuse du samedi a permis d'enchaîner sur un rythme encore plus soutenu agrémenté des nombreuses activités. Et si la pluie annoncée dimanche pouvait faire craindre un petit ralentissement de fin de parcours, il n'en fut rien. Ce week-end aura tenu toutes ses promesses et bien plus ! ».

Ce succès populaire vient récompenser le dynamisme des sociétés locales et « donne tout son sens à l'engagement associatif dont les battements de cœur du village sont le carburant ! », conclut Joël Glauser.



Parmi les nombreuses activités ludiques et sportives proposées tout au long du week-end, le parcours d'obstacles en char a fait le bonheur des petits et des grands.



La flamme olympique a brillé pendant toute la fête



Les Vendangeurs Masqués ont mis l'ambiance samedi soir.



La journée de dimanche a été marquée par la Vuarnérune (ici le départ de la boucle de 8km).



Yvorne s'est donnée des allures de Grèce antique le temps d'un week-end.



Les sourires des sociétaires des Amis de Versvey et de la Chanson des Resses.

Mérite Vuarnéran 2024

L'ouverture de la Fête au Village, le vendredi 6 septembre, a été marquée par la remise du Mérite Vuarnéran 2024, décerné à Axel Roux. Ce trampoliniste de haut niveau sociétaire du club de gym de Aigle Alliance a connu une ascension fulgurante dans cette discipline avec de nombreux podiums et titres, tant à l'échelon romand, national qu'international. 2023 marque en effet ses premières confrontations face à des athlètes étrangers: en juillet, au Portugal, il se hisse en finale et termine deuxième de la compétition. Sélectionné pour les championnats du monde par groupe d'âge (11-12 ans) à Birmingham (Angleterre) au mois de novembre, il concourt en trampoline synchrone avec Mika Keller. Le duo se qualifie pour la finale et réalise un exercice quasi parfait, devenant vice-champion du monde de sa catégorie.



Joël Glauser, président du comité d'organisation de la Fête au village, remet le Mérite vuarnéran 2024 à Axel Roux pour ses résultats sportifs remarquables.

Concours des balcons et jardins fleuris 2024

Après un printemps pluvieux et un été chaud, le jury composé de Mesdames Dominique Delacretaz, Jacqueline Fazan et Monique Sauthier a sillonné la commune à trois reprises pour apprécier et récompenser les plus belles réalisations de celles et ceux qui participent au quotidien à l'embellissement floral et végétal de notre cadre de vie.

Prix balcons 2024 :

- 1^{er} Famille Turrian Francois, Les Maisons Neuves
- 2^e Famille Maret Claude, Vers Morey 51
- 3^e Mme Deladoey Nicole, Les Maisons Neuves 6

Prix jardins 2024 :

- 1^{er} Famille Dubuis Michel, La Scie 4
- 2^e Famille Degoumois Roger, Les Jaccolats 26
- 3^e Famille Bonjour Henri, Versvey 39

Avec la Vuarnérun, Yverne tient peut-être sa course populaire

La jeune société « Le Run Club des Sauvages » s'est lancée le défi d'organiser une course populaire à l'occasion de la Fête au Village. Programmée le dimanche 8 septembre et proposant différents formats (8 km, 5 km, écoliers, minis), la « Vuarnérun » a permis à toutes les catégories de coureurs de se mesurer à travers vignes et village, dans un décor majestueux et une ambiance festive. Avec pas moins de 146 participants sur l'ensemble des courses, cette première édition est une réussite. Y en aura-t-il d'autres ? L'avenir nous le dira...

Résultats complets sur sptiming.ch



Les Minis (2017 et +) s'élançant tambour battant pour un peu plus de 2 minutes de course.

Antonio Santos Photo

ATELIER DES COMPAGNONS DU COTEAU D'YVERNE

COURS DE THÉÂTRE POUR LES JEUNES DE 9 À 16 ANS

ACTES DE JEU, SCÈNES, APPREHENSION À :

- INTÉRÊT EN FÉRIÉ
- MOUS DÉTACHÉS
- ÉVALUÉS EN ÉLÉMENT
- ÉVALUÉS EN ÉLÉMENT

TOUS LES MARDIS

DÈS LE MARDI 3 SEPTEMBRE

11H00 - 12H00

11H00 - 12H00

11H00 - 12H00

Agenda

Octobre

26.10 Fête de la Courge à Versvey

Novembre

20.11 Ramassage papier et cartons

Décembre

Dès le 1^{er}.12 Fenêtres de l'Avent

12.12 Conseil communal, 20h00 à la Grappe*

20.12 Repas des aînés, 11h00 à la salle de la Couronne

*Sous réserve de modification

Qualité et transparence au quotidien

Des informations détaillées et accessibles

La Commune d'Yvorne met un point d'honneur à assurer une gestion exemplaire de son Service de l'eau. Le site officiel de la commune, yvorne.ch, offre une mine d'informations précieuses pour les habitants et les visiteurs concernant ce service essentiel. Voici un résumé détaillé des informations disponibles.

Yvorne assure une distribution d'eau potable de haute qualité à ses résidents. La commune suit strictement les normes sanitaires et environnementales pour garantir une eau pure et saine. Des contrôles réguliers sont effectués pour vérifier la qualité de l'eau et assurer la sécurité des consommateurs. Cet autocontrôle est dûment réglementé et fait l'objet d'une surveillance régulière du Canton de Vaud à travers son Office de la consommation.

Réservoirs et infrastructure

La commune dispose de plusieurs réservoirs et infrastructures pour stocker et distribuer l'eau. Ces installations sont régulièrement entretenues pour assurer un approvisionnement constant et fiable. Un aperçu général de notre réseau est disponible sous forme de données chiffrées.

D'importants travaux de maintenance et de rénovation devront toutefois avoir lieu ces prochaines années pour assurer ce haut niveau de qualité. Ils seront com-

muniés aux habitants via notre site Internet.

Qualité de l'eau

Vous trouverez sur notre site Internet toutes les informations utiles sur la qualité de l'eau, notamment la dureté de l'eau et les dernières analyses disponibles.

Tarification

Le site yvorne.ch fournit des informations détaillées sur les tarifs en vigueur pour la consommation d'eau. Ces tarifs sont fixés par la Municipalité, dans les limites déterminées par voie réglementaire par le Conseil communal, et couvrent les coûts de production, de distribution et d'entretien des infrastructures sans faire appel à l'impôt (comptes autofinancés). Les détails des tarifs en vigueur sont clairement expliqués.

Services et assistance

Le site offre des informations sur la procédure à suivre pour demander un raccordement au réseau d'eau de la commune. Le formulaire¹ nécessaire peut être téléchargé et rempli facilement à l'ordinateur. Les démarches administratives sont décrites en détail, facilitant ainsi tant les nouvelles connexions que les demandes de modification des abonnements existants.

En cas de problèmes sur le réseau communal, la commune propose un service

de piquet. Les résidents peuvent signaler toute anomalie directement au service compétent. Notre personnel conseille également volontiers sur les mesures à engager auprès d'un installateur agréé pour tout incident sur une installation privée.

Gestion durable de l'eau

Yvorne s'engage dans une gestion durable de ses ressources en eau. Elle a par exemple récemment débuté l'installation de vannes sur horloge pour fermer les fontaines communales durant la nuit, ce qui permettra à terme une économie annuelle de l'ordre de 1'800 m³ d'eau. La commune partage également les campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'économie d'eau et encourage les pratiques responsables parmi ses habitants. Des conseils et des astuces pour économiser l'eau sont disponibles en quelques clics.

Le Service de l'eau d'Yvorne est géré avec rigueur et transparence, assurant une distribution fiable et de qualité. Le site yvorne.ch est une ressource précieuse pour tous les habitants, fournissant des informations complètes sur tous les aspects de la gestion de l'eau, de la tarification à l'intervention en cas de problème. Grâce à cet outil, Yvorne démontre son engagement envers une gestion durable et efficace de cette ressource vitale.

Commune d'Yvorne - Réseau	DURETÉ TOTALE (TH)
Commune d'Yvorne - Réseau Village Réseau Village : Village d'Yvorne, Pré Nord, Es Sorvial, Hald de Lussière, Les Jacodats, Champ Roger, Les Ternos, Vers Rôney, Vers-Montep, Les Portes Rouges.	28.5
Commune d'Yvorne - Réseau Versvey Réseau Versvey : Hameau de Versvey, campagne La Cache, Les Ecots, Châble Rouge, Pré de Tôle, Les Carrounaies, vers autoconduites.	30.88
Commune d'Yvorne - Réseau Vers la Ryt / Plan d'Essart / Vers Chenuz Plan d'Essart 1 et 2 + Vers la Ryt 1 et 2 + Vers Chenuz.	30.96

Le site eaupotable.ch fournit des informations sur la qualité de l'eau potable issue du réseau desservant le territoire communal.

¹ Pour profiter pleinement de l'interactivité de nos formulaires dynamiques (listes déroulantes, calculs automatisés, avertissements, etc.), nous vous recommandons d'utiliser des logiciels dédiés à la lecture des fichiers PDF. Ces programmes assurent une compatibilité optimale et garantissent que toutes les fonctionnalités du formulaire sont disponibles et fonctionnent correctement.

Programmes recommandés :

- Acrobat Adobe Acrobat Reader DC pour Windows
- PDF Expert pour Mac, iPhone et iPad

Impressum

Editeur : Commune d'Yvorne
Rédaction : Gary Perret
Impression : media f imprimerie SA
Tirage : 750 exemplaires